



# MATOUR

## Lettre municipale n°96

Novembre 2025



## Enquête publique

### Avis de concertation préalable

#### Modification n° 4 du PLUi – exCommunauté de communes de Matour et sa Région

Une concertation préalable sur le projet de modification n° 4 du PLUi de l'ex-Communauté de communes de Matour et sa Région aura lieu du **1er décembre 2025 au 31 janvier 2026** inclus.

La concertation préalable offre aux habitants l'occasion de s'exprimer sur le projet de modification n°4. Pour s'informer sur le projet de modification n° 4, le public disposera des documents suivants :

- **Un dossier de concertation papier** avec registre sera ouvert dès le lundi 1er décembre 2025 au siège de la Communauté

de Communes Saint Cyr Mère Boitier, 5 rue de la Mairie, 71520 TRAMBLY,

- **Un dossier de concertation dématérialisé** consultable sur le site internet de la Communauté de communes.

Outre ce registre de concertation, le public pourra faire part de ses observations sur la procédure de modification n° 4 du PLUi en écrivant :

- À l'adresse mail : [contact@scmb71.com](mailto:contact@scmb71.com),
- Un courrier postal à l'attention du Président de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier, 5 rue de la Mairie, 71520 TRAMBLY.